

Éloge de la Généalogie

Jean-Claude Bonnefont

La Généalogie, conçue comme une activité indépendante de l'Histoire, a eu longtemps mauvaise presse auprès des historiens, en raison de son caractère commercial et d'un certain nombre d'abus, dont certains sont devenus célèbres. Mais de nos jours, grâce à l'informatique, et à l'informatisation des services d'archives, elle s'est popularisée : chacun peut établir lui-même son arbre généalogique. Je lui suis d'ailleurs personnellement reconnaissant d'avoir été à l'origine de mes progrès en informatique ; j'ai appris à dialoguer avec mes ancêtres disparus, avant même d'être en mesure de le faire, par le courrier électronique avec mes amis et mes confrères de l'académie. On la conçoit malheureusement trop souvent, de façon restrictive. Le tableau qui représente les ascendants ou les descendants en ligne directe, d'une personne, avec leurs dates de naissance et de décès, ne doit pas être le seul aboutissement des recherches du généalogiste amateur. C'est plutôt un instrument de travail, pour l'établissement d'une véritable histoire familiale. Je définis en effet la Généalogie comme l'histoire de toutes les transmissions qui se font dans un cadre familial : transmission de la vie certes, avec un certain capital biologique, mais aussi d'une éducation, d'un mode de vie, d'une culture, d'une morale, et aussi bien entendu d'une certaine part de biens matériels, chargés souvent d'une grande valeur sentimentale

Mon exposé sera organisé en trois parties. La première sera historique, pour souligner l'importance qu'on attachait à la généalogie autrefois. La seconde envisagera la généalogie sous son aspect pratique, en décrivant le long et patient parcours qu'elle nécessite, souvent jalonné de découvertes et de surprises. La troisième partie développera l'apport indispensable de la généalogie et des histoires familiales, pour la connaissance des sociétés anciennes.

La Généalogie dans l'histoire

Un détail devrait nous mettre la puce à l'oreille. Pourquoi l'évangile de Mathieu commence-t-il par une longue généalogie de Jésus Christ, fils de David, fils d'Abraham, dont nous trouvons jadis la lecture particulièrement assommante pendant la nuit de Noël ? Était-elle donc si importante ? Sans doute. À force d'entendre des discours misérabilistes sur Jésus, pauvre parmi les pauvres, né dans le dénuement, nous finissons par oublier qu'il possédait une magnifique carte de visite, qui valait tout l'or du monde. Il était descendant du roi David, et d'ailleurs l'étoile de David, aperçue au-dessus de la crèche, était là pour le confirmer, tout comme les bergers, au milieu desquels David, première image du « bon pasteur », avait passé sa jeunesse.

Pourquoi était-ce si important ? Pour l'accomplissement des prophéties, sans doute ; mais aussi en raison des sentiments d'insatisfaction qui régnaient alors dans le peuple juif. Hérode, qui portait le titre de roi de Judée, avait été installé par les Romains sur le trône qu'avaient occupé avant lui les Asmonéens, qui étaient d'authentiques Juifs. Ce n'était pas le cas d'Hérode, qui était né en Idumée, au-delà des frontières de la Judée, et dont la femme était Nabatéenne, c'est-à-dire arabe. Une partie de la population le rejetait à cause de cela. Qu'avait-il fait pour se faire admettre ? Il avait fait fabriquer par son ami Nicolas de Damas, devenu le chef de sa propagande, une fausse généalogie, qui le faisait descendre de Juifs déportés à Babylone, qui, après leur libération, étaient venus se fixer en Idumée. Mais cela ne pesait pas lourd en face d'un authentique descendant de David. On imagine aisément la colère

d’Hérode, en apprenant par les Mages qu’un jeune descendant de David venait de naître, près de Bethléem !

Franchissons les siècles et traversons l’espace. La généalogie des ducs de Lorraine a fait couler et fait couler aussi beaucoup d’encre, car elle avait aussi un enjeu politique non négligeable. Chaque famille régnante, autrefois, se cherchait les origines les plus anciennes et les plus nobles qui fussent. Thierry Alix avait même imaginé de faire descendre la famille ducale du fils d’un roi des Cimbres, qui serait venu à Rome et aurait épousé la sœur de Jules César ! Du temps de dom Calmet, on se disputait entre sept origines possibles de la maison de Lorraine. Lui-même inclinait vers une généalogie qui l’aurait fait descendre de Dagobert. Mais celle qui avait la faveur des ducs était celle qui leur donnait pour ancêtre Charlemagne lui-même, par l’intermédiaire de Godefroy de Bouillon, dont un frère aurait épousé la fille de Gérard d’Alsace. Elle était à la base de la prétention qu’avaient les ducs de se dire « rois de Jérusalem ». Dom Calmet balaie cette hypothèse, en raison d’une erreur grossière : on a confondu dans cette généalogie les ducs de Haute-Lorraine avec les ducs de Basse-Lorraine.

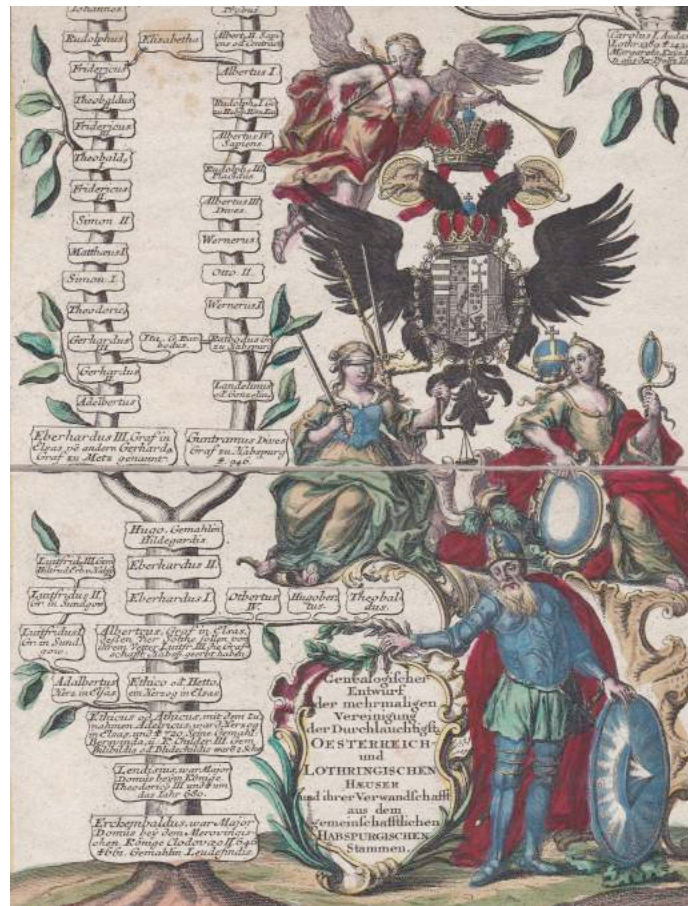


Tableau généalogique montrant l’origine commune des Maisons de Lorraine et d’Autriche (Détail)
 Matthäus Seutter, géographe de SMI à Augsbourg, v. 1750
 (Collection particulière)

Une autre généalogie, qui n’était pas non plus sans arrière-pensées politiques, faisait descendre par une autre voie la maison de Lorraine de Charlemagne ; elle avait pour principal avantage de donner aux ducs de Lorraine et aux Habsbourg une origine commune. Dans cette perspective, le mariage de François III avec Marie Thérèse de Habsbourg avait permis la réunion de deux branches d’une même famille, longtemps séparées !

De nos jours, cette dernière hypothèse garde des partisans, mais la majorité des historiens estime plutôt qu'on doit chercher la souche des ducs de Lorraine dans la lignée des comtes de Metz. Il s'agit là d'une origine plus modeste, mais qui n'exclut pas une descendance de Charlemagne, par des voies plus indirectes. Mais il n'y a pas grand mérite à cela : quelqu'un a dit, en se fondant sur un calcul mathématique, que nous descendions tous de Charlemagne !

Permettez-moi, pour terminer cette première partie, limitée à deux exemples, de revenir un instant sur la généalogie du Christ. Il en existe une seconde, donnée par Luc, et qui diverge de la première à partir de David. Cela a évidemment beaucoup intrigué les Pères de l'Eglise. Origène a donné de ce désaccord une explication qui me plaît bien. L'une d'elles établit la filiation de Jésus selon la chair ; l'autre l'énonce selon la loi. À une époque où la durée de la vie humaine était très courte, beaucoup d'enfants perdaient leur père en bas âge. Son nouveau père, selon la loi, était l'homme avec lequel sa mère s'était remariée, ou le tuteur qui avait été désigné.

Cela me conforte dans l'idée qu'on ne doit pas tenir compte, dans une généalogie, des seules filiations biologiques. Dans le cas d'un enfant ayant perdu son père ou sa mère en bas âge, plus encore dans le cas d'un enfant posthume, ne doit-on pas s'intéresser au beau-père (le père vitru) ou à la belle-mère, aux frères et sœurs aînés, qui l'ont élevé ? Et même s'il n'est pas orphelin, sait-on quelle part de sa personnalité lui a été transmise par la nourrice qui lui a donné le sein et qui l'a gardé dans sa petite enfance, par le maître d'école qui l'a instruit, par le maître d'apprentissage qui lui a appris son métier, sans oublier les grands-parents, les oncles et les tantes, les frères et les sœurs qui l'ont entouré ? La formation d'un homme, ou d'une femme, résulte d'actions beaucoup plus complexes que la simple transmission de gènes ; et il ne suffit pas d'avoir identifié un ancêtre, il faut aussi connaître son parcours de vie.

La pratique de la généalogie

L'utilisation de l'informatique l'a rendue plus aisée, surtout dans la mesure où il n'est plus nécessaire de se déplacer pour consulter les registres paroissiaux et les registres d'état-civil, qui sont de nos jours mis en ligne. De plus, alors qu'une consultation sur place est nécessairement limitée dans le temps, la consultation en ligne permet de les lire aussi longuement et aussi souvent que nécessaire. On peut même, ce qui est interdit dans les salles d'archives, consulter simultanément deux registres, pour vérifier leur conformité, et notamment comparer des signatures, ce qui est souvent utile, pour déterminer la présence d'une personne, dont l'identité n'est pas assez bien définie. Mais elle n'a pas pour autant fait disparaître toutes les difficultés, qui tiennent à des causes très diverses : existence de lacunes dans les séries d'archives, écritures peu lisibles, erreurs des copistes, sécheresse des actes, qui sont loin de donner toujours tous les renseignements que l'on pourrait attendre. Les lacunes sont toujours très dommageables : elles sont parfois ponctuelles (page déchirée, noircie ou au contraire trop claire pour être déchiffrable) ; mais dans bien des cas, elles s'étendent sur des années entières. Elles empêchent de reconstituer les filiations avec certitude, de connaître la date exacte ou même le lieu, d'une naissance, d'un mariage ou d'un décès. Parfois, il est possible de reconstituer à partir du contexte les chaînons manquants ; mais il faut beaucoup de chance pour trouver dans un acte postérieur une référence à celui qui a disparu.

Certains actes sont une véritable mine de renseignements. À partir de la Révolution, les actes sont établis suivant des modèles, qui font qu'aucun détail important ne manque. Ce sont surtout les actes de mariage qui sont utiles pour la généalogie : on y trouve l'âge et le plus souvent la date de naissance des conjoints, leur filiation, la date de décès de leurs précédents conjoints, si ce sont des veufs ou des veuves, ainsi que l'indication de la profession

de l'époux, de son père et parfois de la mariée, car il arrive qu'elle en ait une. Le cas échéant, on nous indique que les parents ont donné leur consentement, soit devant le maire, soit par acte notarié, lorsqu'ils sont éloignés et n'ont pas pu se déplacer. Quand les parents sont décédés, on nous donne les dates de leurs décès, et on va même chercher les dates de décès des grands-parents, dont le consentement pourrait être requis, à défaut de celui des parents. Nous apprenons encore le nom des quatre témoins, qui peuvent être de proches parents, mais aussi des personnes qu'on s'honore de fréquenter ou simplement des amis, avec lesquels on est liés.

On pourrait en attendre davantage. Les domiciles des personnes citées sont quelquefois précisés, avec le nom de la rue dans les villes, le nom du hameau dans les pays d'habitat dispersé ; mais très souvent, on se contente d'indiquer la commune où elles sont domiciliées. Les causes des décès ne sont jamais révélées, sauf quelques cas très rares où il s'agit d'une personne morte d'accident ou de suicide, sur le territoire d'une autre commune, et naturellement pour les militaires tués au combat ou décédés dans un hôpital.

Avant la Révolution – plus exactement avant 1793 – il a régné longtemps un grand laxisme dans la tenue des registres des paroisses. Sur les plus anciens registres, on s'est parfois contenté d'inscrire avec la date le nom des baptisés, des mariés et des décédés, sans préciser leur filiation et même parfois leur âge, ce qui rend très difficile leur identification et l'établissement d'une lignée. Plus tard, à mesure que les autorités ecclésiastiques se sont montrées plus exigeantes, les actes ont été normalisés et ceux du XVIII^e siècle sont généralement très satisfaisants.

Sur certains points, on peut même les trouver plus révélateurs que ceux qui ont été établis par la suite, sur la structure des familles et le cercle de leurs relations. Sur les actes de baptême, le nom du parrain et de la marraine sont plus instructifs que ceux des témoins des actes de naissance, qui sont souvent le secrétaire de mairie, l'adjoint de service ou l'artisan voisin qu'on a requis. Dans le cas d'un premier né, on fait appel aux grands-parents ; par la suite, ce sont des oncles, des tantes, des cousins, des frères et sœurs, mais aussi des amis, des personnages dont on recherche le patronage, des clients, des confrères de métier. Au bas des actes de mariage, qui témoignent de la parenté plus ou moins nombreuse qui entoure les conjoints, on voit, dans les classes sociales les plus favorisées, une grande abondance de signatures, étalées avec orgueil, pour montrer que l'on possède des titres et que l'on manie bien l'écriture.

Il existe d'ailleurs, sous l'Ancien Régime, tout un vocabulaire que connaissent bien les rédacteurs des actes, et qui nous renseigne sur la condition sociale des intéressés. Un très haut et puissant seigneur est évidemment au-dessus d'un simple chevalier, ou écuyer. Un médecin ou un curé de paroisse seront appelés « Messire » ; un homme de loi sera un « prudent homme », un marchand aura droit au titre d'« honnête homme » et sa femme sera toujours une « honnête femme ». Les militaires sont toujours désignés par leur grade et par le régiment auquel ils appartiennent ; l'auteur de l'acte ne peut les ignorer, puisque les militaires subordonnés ont besoin pour se marier d'une autorisation écrite de leur chef de corps.

On a quelquefois de bonnes surprises. Certains curés bavards ont utilisé leurs registres pour tenir une sorte de journal, par exemple sur la météorologie locale. Ils nous informent aussi indirectement sur les causes de décès ; ils notent en effet si le mourant a pu recevoir les trois sacrements rituels : pénitence, eucharistie, extrême-onction. En cas de mort subite, on n'a pu leur en administrer aucun ; ceux qui ont perdu l'usage de la parole n'ont pu se confesser ; d'autres, qui vomissaient ou ne pouvaient rien avaler, n'ont pas reçu la communion.

Ce que l'on regrette le plus en général, quand elles manquent, c'est l'absence des indications relatives aux professions. Dans les villes, où elles sont bien structurées, elles sont très instructives : elles m'ont appris par exemple qu'à Sancerre, les commerçants et artisans

du centre étaient en majorité des protestants ou d'anciens protestants convertis, tandis que les vigneron de la périphérie étaient catholiques. Dans les villages, beaucoup de curés ont dû considérer qu'il n'était pas utile de noter le métier des gens : soit parce qu'il était bien connu de tout le monde, soit parce qu'on ne pouvait pas le définir avec précision : on pouvait être laboureur et charretier, aubergiste et charron, vigneron et tonnelier, ou même maître d'école, etc. Mais j'ai eu la surprise de trouver des cas où les professions sont très régulièrement indiquées : au XVIII^e siècle en Lorraine, à l'arrivée d'un jeune vicaire, qui s'informait de leur métier pour mieux connaître ses paroissiens ; au XVII^e siècle dans un village du Berry, où la population était tellement stable que trois ou quatre patronymes seulement étaient répandus : il y avait tellement d'homonymes que la seule façon de ne pas les confondre était d'indiquer leur métier.

Les renseignements glanés dans ces divers actes permettent parfois de combler des lacunes. Si par exemple, la filiation des époux n'est pas indiquée lors d'un mariage, on peut se reporter au mariage de leurs frères ou sœurs, où elle figure parfois. On peut la retrouver à l'occasion du baptême d'un enfant, ou encore lors du décès de l'ascendant, quand ses enfants sont présents. On arrive, par de tels recoupements, à reconstituer des données manquantes.

D'une manière générale, les renseignements fournis par les actes sont d'autant plus maigres et plus incertains, qu'ils sont plus anciens. Cela tient d'abord au fait que le degré d'exigence pour la tenue des actes est allé croissant. La normalisation s'est faite plus ou moins tôt suivant les lieux ; elle a abouti à l'utilisation de véritables registres, visés par l'autorité judiciaire locale et accompagnés de doubles. Mais avant d'en arriver là, de nombreux actes, rédigés sur des feuilles volantes, ont dû disparaître, et des liasses ont été perdues ou endommagées.

Pour un profane, cela tient aussi à l'écriture, d'autant plus difficile à lire, semble-t-il à première vue, que le document est plus ancien. Quand on a un peu d'habitude, on lit aussi facilement les belles écritures du XVI^e siècle que celles du XVIII^e. Mais tout dépend du soin du copiste. Sur une même page, on peut avoir un texte du curé et un autre du vicaire, l'un très bien écrit, l'autre presque illisible. Parfois, quand le curé avait sous la main des enfants dont il faisait l'instruction, on trouve des actes rédigés d'une belle écriture d'écolier.

La principale difficulté réside en fait dans l'inégale qualité des rédacteurs. Certains écrivent de manière lisible, s'intéressent à la profession des gens, à leur lieu d'habitation, s'il existe des hameaux, indiquent leur âge de manière précise, en se référant au besoin à leurs actes de baptême, veillent l'orthographe des noms propres, tandis que d'autres, plus incultes ou moins consciencieux, se débarrassent de la rédaction de l'acte comme d'une corvée.

C'est surtout pour l'orthographe des noms propres que les erreurs sont constantes. On ne peut pas en vouloir au prêtre qui écrit de manière phonétique, ou comme il l'interprète, le nom d'un illettré venant d'un village lointain, prononcé avec un accent bizarre. C'est inévitable. Quand il s'agit d'un paroissien, le prêtre peut toujours se reporter à l'orthographe utilisée sur des actes antérieurs. Mais si une faute a été faite la première fois, elle risque alors de se reproduire sans cesse. Il n'est pas rare de voir l'orthographe d'un nom démentie par la personne elle-même, lorsqu'elle signe au bas de l'acte ! Qui a raison ? On voudrait croire que c'est la personne qui a raison. Mais elle ne fait peut-être que reproduire l'interprétation de son nom, qui a été faite par le maître d'école, lorsqu'il lui a appris à signer.

À ce propos, il faut noter que beaucoup de gens viennent à la généalogie lorsqu'ils cherchent l'origine de leur nom de famille. De nombreux ouvrages ou des chroniques de journaux, répondent à cette interrogation en utilisant des méthodes statistiques. Si l'on indique sur une carte, à une époque donnée, la localisation de toutes les personnes qui portent le même patronyme, on va voir se dessiner un ou plusieurs nuages de points, dont le centre paraît être le lieu à partir duquel la famille s'est dispersée. Dans le cas d'un patronyme très

répandu, il peut y avoir plusieurs centres de dispersion, mais dans celui des patronymes rares, il en existe souvent un seul.

Il ne faut pas demander à ces approches statistiques plus qu'elles ne peuvent donner. La stérilité, la mortalité et l'émigration mettent à mal la pérennité de certaines lignées. Comme les patronymes se transmettent en lignée masculine, certains peuvent disparaître des lieux où ils sont nés, s'ils ne sont plus représentés que par des femmes.

En cherchant ainsi quelle est la souche d'une famille, on remonte bien au-delà des registres les plus anciens, à l'époque où les noms de famille sont apparus. Mais les incertitudes sont multiples. Les noms de métiers, très nombreux, ne nous apprennent évidemment rien de l'origine de ceux qui les portent. Certains noms paraissent avoir été à l'origine des surnoms : les Roy, les Leroy, n'étaient évidemment pas des souverains, les Leprince, les Leduc, les Lecomte les Marquis et les Baron n'étaient pas des nobles et même si certains ecclésiastiques ont pu laisser une descendance, il est difficile de croire que tous les Clerc, Leclerc, Moine, Lemoine, Leprêtre, Lévêque, Larchevêque, Cardinal et même Lepape, aient été des descendants d'hommes d'église. Lorsque quelqu'un s'appelle Lallemand, Langlais, Lenormand, Lebreton, Picart, Lombard, voire Leturc, on peut imaginer qu'il s'agit d'un sobriquet qui lui a été donné à son arrivée. Pour d'anciens soldats, ces surnoms ont pu leur être donnés pendant leur séjour à l'armée. Dans mon Berry natal, qui a été très marqué par les derniers épisodes de la guerre de Cent Ans, il existe encore des Godon, des Montagu et des Talbot, qu'on dit descendants des Anglais. Mais, aux environs d'Aubigny, dont la souveraineté avait été donnée à la famille Stuart, on trouve des Décosse, qui sont sans doute les descendants des Écossais qui nous ont aidés à les combattre.

Il n'est pas toujours facile de concilier ces données onomastiques avec les méthodes statistiques. Ma famille paternelle, que la généalogie place dans le Couserans au nord de Saint-Girons, semble bien avoir été en rapport avec la célèbre abbaye de Bonnefont, située à moins de 30 kilomètres au nord-ouest. Mais le rapport n'est pas celui qu'on croit. Curieusement, l'étude statistique indique que le centre de dispersion des familles portant ce nom se trouve au contraire à l'est, autour de Massat, à l'amont de la vallée de la Barguillière, dans le pays de Foix. Les gens qui habitaient autour de l'abbaye de Bonnefont ne portaient pas ce nom. Mais on l'a donné à ceux qui en provenaient, ou qui habitaient dans des granges monastiques dépendant de cette abbaye.

Je n'ai pas le temps de développer un dernier point, qui n'est pas sans importance. Il faut savoir gré à la généalogie de nous permettre de dissiper les erreurs et les fantasmes de certains romans familiaux, transmis de génération en génération, toujours enjolivés ou expurgés de ce qui pourrait être choquant, et plus ou moins bien compris par les enfants auxquels on a voulu les transmettre. Quand le discours des parents a pour but de montrer en exemple des aïeux qui ont souffert et travaillé pour que nous soyons heureux aujourd'hui, on conçoit aisément qu'ils jettent un voile pudique sur les naissances illégitimes, les disputes familiales, les années de misère, les condamnations pour des forfaits plus ou moins graves. Et c'est là peut-être que l'on touche à une des limites de la généalogie. S'il peut être légitime d'être fier d'un ancêtre qui a bravé l'adversité et s'est relevé après une chute, je ne vois pas ce que l'on peut gagner, pour la construction de sa personnalité, d'apprendre que l'on descend d'un galérien ou d'un bandit de grand chemin.

La généalogie nous aide à mieux connaître les sociétés anciennes

Dans une histoire globale dont les étudiants ne peuvent évidemment retenir que les grandes lignes, la généalogie apporte un nécessaire contrepoint. Les historiens ont mis au point une méthode de connaissance des sociétés anciennes, qui s'appelle la démographie historique ; en la couplant à l'histoire du droit, on peut en avoir en effet une vue d'ensemble

assez bonne, et je ne voudrais pas en médire. Mais si l'on veut en avoir une vue concrète, de l'intérieur, il faut compulsier des tonnes d'archives : notariales, judiciaires, fiscales, familiales, dont le dépouillement demande des vies entières. On remarquera d'ailleurs que l'histoire se dément elle-même : alors qu'elle traite par la statistique la vie du peuple, elle multiplie au contraire les biographies de grands personnages ; pourquoi les humbles n'auraient-ils pas droit, comme les grands, à une histoire personnalisée ? Et pourquoi faudrait-il la laisser aux romanciers ? Je ne suis pas seul à me poser cette question : des historiens patents le font aussi.

Par la généalogie, on entre dans la vie des familles. Je ne reprendrai pas ici ce que Philippe Ariès a dit de la vie familiale et du statut de l'enfant autrefois. Je veux seulement insister sur l'importance des solidarités familiales, sur le rôle trop méconnu des femmes, sur l'importance des différences régionales dans la France d'autrefois et terminer par un aperçu des migrations.

L'importance des solidarités familiales est bien connue pour les familles de la noblesse et de la haute bourgeoisie d'autrefois et Jean El Gammal nous a montré qu'elle se manifestait encore dans certaines dynasties politiciennes. Nous n'en avons pas toujours pleine conscience, en raison des noms différents que portaient les membres d'une même famille sous l'Ancien Régime : on les distinguait par leurs titres de noblesse, et non par leurs prénoms, comme nous le ferions aujourd'hui.

Lorsque le roi Louis XV a envoyé en Pologne un corps expéditionnaire pour secourir son beau-père, assiégé par les Russes, il a placé à sa tête un comte de Plélo, qui d'ailleurs s'est fait tuer à Dantzig en 1734. J'en vois qui font la moue ; ce noble breton ne devait pas être un grand personnage. Détrompez-vous ! Il était allié aux familles les plus influentes du royaume. C'était le beau-frère du comte de Saint-Florentin et du comte de Maurepas, restés ministres au XVIII^e siècle pendant un demi-siècle au moins. Tous les deux, comme la femme de Plélo, appartenaient à la grande famille des Phélypeaux, constituée de deux branches, les La Vrillière, formant l'aînée et les Pontchartrain, la cadette, qui a été représentée au Conseil du Roi pendant près de deux siècles, déjà sous Louis XIII, puis sous Louis XIV, Louis XV et même Louis XVI.

De telles solidarités existaient tout autant dans le peuple des villes et des campagnes. À l'occasion des mariages, les familles rassemblent quand elles le peuvent toute leur parentèle. Lorsqu'il s'agit en province des petits nobles, des officiers de justice, des chirurgiens, on voit à la suite de l'acte une accumulation de signatures, qui tient parfois une page entière : on étale avec orgueil son lignage, ses relations et même sa culture, car les signatures, y compris celles des femmes, révèlent des personnes cultivées. Les laboureurs, les artisans des villes cherchent à les imiter, même si les signatures sont moins nombreuses et plus rocailleuses.

Même si les hommes jouent le rôle principal, les femmes sont loin d'être absentes dans les registres. À la mort d'un jeune enfant, elles sont souvent les seules à l'accompagner au cimetière, le père n'étant pas cité. Beaucoup de châtelaines, ou leurs filles, acceptent d'être marraines des enfants d'un fermier ou d'un domestique. Mais elles sont souvent aussi chefs de famille : ce sont elles qui marient les enfants à la mort du père, ou qui assurent par leur remariage l'avenir de leurs enfants du premier lit. On les voit par exemple, choisir pour leurs enfants des conjoints issus du village dont elles sont elles-mêmes originaires. Elles peuvent aussi, devenues veuves, tenir d'une main ferme l'exploitation de l'entreprise familiale, qu'elles gèrent avec l'aide de commis : les exemples de la veuve Clicquot et de la veuve de Wendel sont restés célèbres, mais on en trouverait bien d'autres sans chercher beaucoup.

L'éducation des filles, autrefois, n'avait pas un caractère généraliste, mais on leur apprenait tout ce qu'elles avaient besoin de savoir. Les filles de laboureurs étaient formées par leurs mères à devenir des femmes de laboureurs, et quand ce n'était pas possible, elles se plaçaient comme servantes, dans une ferme où la maîtresse de maison leur apprenait à tenir un

ménage. Les filles d'artisans étaient formées à la vente, à l'accueil de la clientèle, à cuisiner pour les compagnons et les apprentis. C'est pourquoi les jeunes fils d'artisans, qui ne pouvaient succéder à leur père, cherchaient à épouser des filles de maîtres artisans, qui sauraient tenir leur boutique et les feraient entrer dans un réseau commercial déjà constitué.

Elles sont, suivant les cas, les moteurs, ou les marqueurs de l'ascension sociale. Un de mes ancêtres du Berry, employé par un marchand, avait épousé la très jeune fille de ce dernier ; il était alors qualifié de marchand. Mais la mort de son beau-père, puis de sa femme, l'ont fait descendre d'un degré dans l'échelle sociale : il se remarie avec une domestique, et va exercer dans une autre localité le métier de cardeur de laine. En sens inverse, quelques dizaines d'années plus tard, un simple manœuvre épouse la fille d'un marchand, certainement plus instruite que son mari. Lors d'un deuxième mariage, elle épouse un entrepreneur, ce qui va permettre à son fils du premier lit, dont je descends, d'avoir une bonne éducation et un bon métier.

La généalogie permet de bien décrire et d'expliquer la grande évolution qu'a connue la démographie française entre la deuxième moitié du XVIII^e siècle et, la première moitié du XIX^e. La France est devenue un pays de paysans propriétaires ; chaque chef de famille, ayant à grand peine réuni quelques terres, répugne à morceler et limite sa descendance au strict nécessaire. Le réflexe est identique hors de la paysannerie : cette fois, il s'agit de mieux éduquer et de mieux doter un petit nombre d'enfants pour leur permettre de s'élever socialement.

Avant la Révolution au contraire, avoir de nombreux enfants était certes une charge lorsqu'ils étaient petits, mais un gage de prospérité et une assurance pour l'avenir, lorsqu'ils étaient en âge de travailler. Les vieux parents terminaient leur vie chez un fils ou chez un gendre ; ceux qui avaient perdu tous leurs enfants en bas âge risquaient de finir dans la misère. Dans le cas des laboureurs, on constate que la famille a tout intérêt à rester groupée, pour constituer une force de travail plus importante, permettant d'exploiter de plus grosses fermes. Dans le Berry, notamment, il n'est pas rare que les frères et les sœurs continuent à vivre près de leur aîné ; si ce dernier disparaît, l'exploitation ne disparaît pas avec lui, elle peut être reprise par le frère, en attendant que les enfants de l'aîné soient assez grands. Pour les fermiers, qui ne possèdent pas de terre, la mobilité est la règle. Elle est d'ailleurs dans la nature des choses. À mesure que la composition de sa famille évolue, le fermier peut exploiter des fermes plus ou moins étendues, et il n'est pas rare, à la fin de sa vie, quand ses enfants sont mariés et établis, de le voir redevenu un simple vigneron.

Chez les artisans qualifiés des petites localités (et l'une des branches de ma famille m'en offre assez d'exemples pour que je puisse généraliser), les choses se présentent de manière un peu différente. Chaque maître artisan cherche à se doter d'un successeur, pris dans la famille : l'un de ses fils, ou, à défaut, le gendre qu'il aura choisi. Mais, dans le cas très fréquent où il a plusieurs autres fils, ceux-ci ont le choix entre continuer le métier de leur père, en allant s'établir par mariage dans une autre localité ; ou bien faire l'apprentissage d'un autre métier, pour pouvoir s'installer dans la ville sans concurrencer le frère qui a pris la suite de leur père. Le choix est donc entre la mobilité géographique et la mobilité professionnelle. On remarquera que le fait que les fils d'artisans exercent des métiers différents de celui du père, contribue à forger des liens interprofessionnels étroits entre tous les artisans et commerçants d'une même localité. Chacun d'eux se trouve pris dans un réseau, qui lui facilite l'exercice de son métier et permet le jeu des complémentarités.

Nous venons d'évoquer une forme de mobilité. Dans un milieu rural traditionnel, elle se fait dans un périmètre assez restreint, ce qui facilite les recherches de généalogie. On évolue dans le rayon d'action de la foire, où se louent les domestiques, et où les cultivateurs viennent vendre leurs grains et leurs bestiaux. C'est aussi le rayon normal des recherches matrimoniales. Les maîtres d'école ne vont guère plus loin, avant le XIX^e siècle, passant d'un

village à un autre, à la recherche d'un meilleur salaire. On peut comparer leur sort à celui des vicaires et des curés de campagne, à la recherche d'une bonne cure, où ils pourront se stabiliser.

En dehors de ces migrations de proximité, d'autres se dessinent déjà dans les siècles qui précèdent la Révolution. Elles sont bien connues dans la littérature : les scieurs de long, les mariniers, les colporteurs, les voituriers au long cours, mènent des existences itinérantes. Mais au cours du XIX^e siècle, deux grands courants migratoires s'établissent. D'une part, la construction de villes attire les maçons, qui viennent de montagnes surpeuplées, mais aussi des domestiques, des employés de commerce et des services publics, des ouvriers des manufactures. D'autre part, la création de grands centres industriels nouveaux, sur les gisements de charbon et de fer, draine aussi une main d'œuvre lointaine.

Je n'ai pas le temps d'entrer dans le détail, mais en ce qui concerne les bassins sidérurgiques lorrains, l'étude généalogique permet de retrouver l'origine plus ou moins lointaine de chaque famille, et même de retracer son parcours, s'il a été jalonné par les naissances successives de leurs enfants en divers lieux. Les actes d'état-civil nous révèlent parfois les étapes de leur intégration progressive. Lorsqu'un mineur nouvellement arrivé, a la chance de pouvoir se marier sur place, il choisit comme témoin un camarade de travail ou le patron du cabaret où il est hébergé. À mesure que naissent ses enfants, on constate, notamment par les actes de baptême de la paroisse, que ce mineur est de mieux en mieux entouré, parce qu'il s'est fait des amis ou qu'il a fait venir d'autres membres de sa famille. En sens inverse, d'autres mineurs, qui ne sont pas intégrés, sont partis vers d'autres mines, d'autres usines. Ils étaient attirés au loin par la perspective de meilleurs salaires, ou bien renvoyés de leur travail au moment des crises. On ne connaissait pas les plans sociaux à l'époque et l'expression « donner ses huit jours » à un employé ou un ouvrier avait alors tout son sens.

Dans les années 1870, lorsque les besoins en main d'œuvre sont encore limités, les patrons de la sidérurgie font encore très peu appel aux ressources locales : ils préfèrent des mineurs déjà aguerris, venant de loin. Plus tard, dans les années 1880 et 1890, les besoins sont accrus : ils lancent des appels dans de nombreuses directions ; ils diversifient sciemment les provenances, car ceux qui sont issus de certaines régions ont la réputation d'être plus courageux au travail et moins exigeants sur les salaires que les autres : il fut donc les mettre tous en concurrence, en sachant qu'à la première crise venue, on pourra faire le tri.

L'une des découvertes que j'ai faites est que, dans ces années-là, la plupart des familles venues travailler dans les mines de fer du Sud de la Lorraine ne venaient pas directement d'un milieu agricole. Celles qui venaient du Massif Central, des Alpes ou des Vosges, avaient souvent travaillé dans de petits bassins miniers, qui avaient été peu à peu épuisés. Beaucoup d'autres familles avaient commencé leur migration sur les grands chantiers, qui ont été nombreux au milieu du XIX^e siècle en France, et attiraient des armées de terrassiers : la construction des canaux, celle des lignes de chemin de fer et plus spécialement en Lorraine les fortifications militaires après 1871, ont drainé une main d'œuvre considérable, plus ou moins flottante, qui s'est portée vers les mines de fer, surtout à partir de 1880.

Je terminerai en soulignant que la généalogie nous enseigne l'extrême diversité du territoire français d'autrefois. Lorsqu'on a une famille formée de branches issues de régions différentes, on ne peut pas manquer d'être frappé par les contrastes qui apparaissent. À la même date, les registres sont bien tenus ici, négligés ailleurs, selon que les prêtres sont plus ou moins instruits, les paroisses plus ou moins prospères. Ici, dans un pays de grandes fermes, les domestiques sont très nombreux, alors qu'ailleurs on trouve plutôt des journaliers et des manœuvres, travaillant sur des exploitations plus petites. Le développement de l'instruction primaire a été très inégal : à la fin du XVIII^e siècle en Lorraine, presque tous les hommes et un certain nombre de femmes savent écrire leur nom ; ce n'est pas le cas dans la montagne

pyrénéenne, qui est en retard. Comme les actes sont rédigés en français, on ne peut pas en tirer de conclusion sur la vitalité des patois. Pourtant, dans les Pyrénées Orientales d'où était originaire ma grand-mère paternelle, j'ai eu la surprise de constater qu'avant 1730, les actes étaient encore rédigés en langue catalane, et que c'est seulement peu à peu que les prénoms catalans ont été traduits en français.

Les historiens de métier ont produit en France d'excellentes études d'histoire régionale. Mais elles sont tellement détaillées qu'il n'est pas facile d'en faire la synthèse. La généalogie nous offre l'occasion de faire des comparaisons ponctuelles certes, mais rapides, et qui peuvent être très éclairantes. Au milieu du XVII^e siècle, la Lorraine étant exsangue : les guerres, les famines, les épidémies, avaient largement, déstructuré la société ; en bien des endroits, la noblesse avait déserté les campagnes dévastées. À la même date, je trouve dans le Berry des villages où la noblesse est encore solidement installée, faisant vivre ses agents, ses fermiers et toute une gamme de professions artisanales et de services. Mais ces sociétés en pleine vigueur se sont trouvées déstabilisées à leur tour par les deux très graves crises climatiques de 1694 et de 1709, venant s'ajouter à la politique de Louis XIV, qui a voulu attirer la noblesse à Versailles. C'est dès cette époque que s'est produit, avec la distension du lien social, le premier choc migratoire, passé inaperçu en raison du maintien d'une forte natalité.

Je prendrai un autre exemple, très rapidement, à propos d'un autre type de crise, une crise sanitaire. L'épidémie de choléra de 1854 n'a fait en Lorraine que des dégâts assez localisés, certains villages étant touchés et non d'autres. Mais dans les Pyrénées ariégeoises, ce fut une véritable catastrophe. Dans le village qu'habitait ma famille 225 habitants sont morts cette année-là, sur 1600. On explique ce désastre par le fait que l'habitat était très malsain et les conditions d'hygiène très rudimentaires. La population, qui s'était maintenue jusque-là à un niveau élevé, a émigré en masse et les membres survivants des familles se sont dispersés.

L'unité française, nous le savons, s'est réalisée de manière très progressive, mais de manière très rapide au cours du XIX^e siècle. Elle a été facilitée par les nombreux brassages de population liés au développement économique, mais aussi à une politique très consciente des gouvernements : les concours nationaux, les affectations des fonctionnaires publics, le service militaire national, ont contribué à un essaimage, qui a brisé l'unité de beaucoup de familles traditionnelles. Les grandes entreprises, de nos jours, favorisent, elles aussi, la mobilité. Parmi les 4 frères de mon père, un seul a trouvé une affectation dans l'Ariège ; les trois autres, qui étaient fonctionnaires ou employé d'un groupe bancaire, se sont retrouvés à Paris, à Toulouse et à Avignon. L'une des deux filles, qui était couturière, a suivi son mari ingénieur en Afrique ; l'autre, qui était institutrice, est allée épouser dans les Ardennes un producteur d'osier, dont elle avait été la marraine de guerre ! Les phénomènes démographiques, que l'on nous apprend à considérer d'une façon statistique, sont, on le voit, le résultat d'une multitude de petites histoires familiales, auxquelles la généalogie contribue à donner de la chair et parfois de l'émotion.

On pourrait terminer cet exposé par des réflexions qui nous entraînent loin de la généalogie et nous ramènent au temps présent. Il était non seulement légitime, mais indispensable, de faire l'histoire des familles, autrefois. Elles formaient des groupes compacts, fortement soudés, qui protégeaient l'individu contre toutes les atteintes, venant de l'extérieur. Mais depuis quatre siècles, à mesure que l'individualisme triomphait, ces blocs compacts se sont désagrégés, on est passé de la communauté familiale à la famille réduite, et finalement, après dislocation de celle-ci, à des épaves des anciens groupements familiaux, que l'État prétend protéger, après avoir contribué à les dépouiller de leurs protections naturelles. Je n'ose imaginer ce que sera devenue la généalogie dans un siècle ou deux. Alors, n'hésitons pas à en profiter !